



CONTRIBUTION À LA CNCDDH DU SYNDICAT FORCE OUVRIÈRE
RAPPORT SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME
ET LA XÉNOPHOBIE 2025

Force Ouvrière est la troisième organisation représentative de salariés au niveau national et interprofessionnel. Les syndicats, pleinement dans leur rôle, sont en première ligne et occupent une place fondamentale dans la lutte contre les discriminations dans l'emploi. Par leur présence au sein de l'entreprise, dans les instances prud'homales et par la négociation collective, ils veillent au respect du principe d'égalité.

Alors que ces derniers mois, l'instabilité politique a participé au clivage de notre pays, jusque dans les collectifs de travail, les actions en intersyndicale se sont renforcées et l'ensemble des organisations syndicales poursuivent leurs travaux contre le racisme et l'antisémitisme, et contre toutes les formes de discrimination sur les lieux de travail. De plus, le dernier rapport du Défenseur des droits qui a été présenté le 21 mars 2025 démontre que, loin de reculer, les discriminations notamment liées à l'origine continuent de perdurer dans le monde du travail. Pour FO, les dispositifs de lutte contre les discriminations en entreprise sont trop peu contraignants et s'appuient essentiellement sur des politiques volontaires et des outils de « droit mou » tels les chartes ou les labels dont nous dénonçons le peu de pertinence.

Le 21 mars 2025, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, et alors que nombre d'études statistiques soulignent une hausse inquiétante des expressions délictueuses, huit organisations syndicales, dont FO, se sont réunies à la Bourse du travail. L'intersyndicale a appelé à la désignation dans les entreprises et administrations de référents sur le même modèle que les référents harcèlement. Pour FO, il faut que ces personnels puissent être de vrais lanceurs d'alerte, afin que les salariés puissent savoir à qui s'adresser, et surtout qu'ils ne soient pas seuls face à l'employeur. Il faudra aussi que l'État prenne sa part et mette en place des campagnes de communication pour déconstruire les stéréotypes. Ainsi pour FO : il faudrait aussi redonner des moyens pour l'inspection du travail qui en manque cruellement.

Les discriminations se nourrissent de fantasmes, de méconnaissances, de peur de l'autre et d'ignorance. Il est nécessaire de combattre les perceptions trop souvent négatives et simplistes que certains peuvent avoir. Dans le monde du travail, notamment, l'un des principaux enjeux est de faire changer les représentations afin de faire évoluer durablement les mentalités. Aussi, que ce soit par la revendication, la négociation ou la formation syndicale, l'aide des militants pour des actions en justice, la participation à des groupes de réflexion ministériels, ou encore avec le



Défenseur des droits, la Confédération Force ouvrière travaille sur la sensibilisation, la formation et la défense des intérêts des travailleurs sur cette question.

Pour lutter contre ce phénomène, FO propose à ses militants des stages de formation en interne et en externe sur ces questions pour leur apporter les outils de compréhension, de mobilisation et d'action sur ce sujet très présent dans le monde du travail. La Confédération organise notamment différents stages portant sur la lutte contre les discriminations au sein des instituts du travail de Strasbourg et de Bourg La Reine. Nous proposons également des focus sur certaines discriminations et les moyens syndicaux à mobiliser pour défendre ces travailleurs.

En 2025, compte-tenu de la hausse des discriminations liées à l'origine, la Confédération a décidé de mettre en place un nouveau stage sur la thématique croisée des « Migrations et Discriminations ». Ce stage a pour objectif, en abordant ces deux notions d'abord les mécanismes qui sous-tendent les logiques discriminatoires, de déconstruire certains présupposés et de comprendre les impacts sur les discriminations dans le monde du travail et notamment les liens entre marché du travail, immigration et discriminations et leurs enjeux.

La Confédération aide également les militants via le secteur juridique qui vient en appui à la demande des unions départementales et des fédérations sur des dossiers concrets de discriminations, notamment syndicale.

Lors de la journée nationale FO Jeunes, organisée le 25 juin 2025, la lutte contre les discriminations a été abordée à plusieurs reprises, notamment pour évoquer la vulnérabilité de certains groupes victimes de racisme, d'antisémitisme et de xénophobie. FO Jeunes s'est donc intéressée à la dimension intersectionnelle sur la situation des jeunes travailleurs victimes de racisme, d'antisémitisme et de xénophobie. La question des travailleurs de plateforme a notamment été abordée à cette occasion, comme une illustration pratique des enjeux et des difficultés dans la lutte syndicale contre le racisme notamment.

Force Ouvrière a accompagné l'adoption d'un code de conduite par FO Jeunes, son espace dédié et animé par de jeunes membres de FO mandatés par des Unions Départementales et des Fédérations professionnelles FO. Ce code de conduite vise non seulement à garantir un espace libre de toute discrimination mais également de provoquer la discussion et la mobilisation autour de la lutte contre les discriminations, dont la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, au sein de FO Jeunes.

FO participe également au Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse où les enjeux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie sont en partie intégrées, notamment dans les champs de l'éducation et de l'insertion.

En 2025, la Confédération s'est mobilisée sur la question des biais discriminatoires de l'Intelligence Artificielle. Sur ce sujet, nous revendiquons un encadrement plus strict de l'IA et des biais algorithmiques qui viennent exacerber les discriminations existantes y compris syndicales. Force ouvrière revendique une intelligence artificielle au service de tous qui ne reproduise pas les discriminations mais qui les combat. Des tracts et des affiches ont été confectionnés à cette occasion.

Et enfin, dans le cadre du plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (axe 3 PRADO (2023-2026) consacré à « Mieux éduquer et mieux former » du plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine » la Direction Générale du travail (DGT) a proposé un projet de création d'un référentiel de formation pour la prévention des discriminations dans l'emploi. Notre organisation a été sollicitée et nous avons participé aux diverses réunions qui ont eu lieu et porté nos remarques et revendications sur la construction de ce référentiel. Nous avons notamment demandé que cet outil mentionne le recours au délégué du personnel, et que les IRP et les organisations syndicales soient signalées comme personnes ressources dans le document.

Force ouvrière agit sur le plan national pour lutter contre les discriminations liées à l'origine mais poursuit également ses actions au niveau européen et international.

Force Ouvrière a poursuivi ses actions dans le cadre du projet de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) sur la lutte syndicale contre les discriminations (TUAD) dont la conférence finale s'est tenue le 29 avril 2025 à Berlin. FO travaille actuellement à la retranscription des conclusions du projet à travers des outils/publications plus concrètes, dans la continuité du stage confédéral FO « Europe sociale » organisé à Strasbourg en novembre 2024 axée sur la lutte contre les discriminations à l'échelle de l'UE.

FO a également participé à la délégation syndicale menée par la CES pour l'audition de la Commission européenne du 13 mai 2025 sur le suivi et l'avenir des stratégies de l'UE sur les droits des personnes LGBTQ+ et sur la lutte contre le racisme. Lors de cette audition, FO a notamment appelé à l'adoption rapide d'un nouveau plan d'action antiracisme de l'UE après 2025, en cohérence avec les autres stratégies pluriannuelles de l'UE notamment dans la lutte contre l'antisémitisme et contre la discrimination à l'égard des Roms. FO a néanmoins appelé à renforcer l'interaction entre ces stratégies/plans d'action avec le monde du travail en valorisant le rôle du dialogue social et des organisations syndicales. FO a également mentionné l'importance d'agir de concert avec une concertation et une planification au niveau national, avec les organisations syndicales, plébiscitant l'activité de la CNCDH, et de son GT Racisme.

Un autre temps fort a été organisé sur le sujet avec la participation de FO, lors de la conférence de mi-mandat de la CES du 20-21 mai 2025, pour maintenir la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie dans l'agenda du mouvement syndical européen. FO s'engage d'ores et déjà dans les travaux préparatoires du Congrès de la CES prévu en 2027 pour renforcer la mobilisation du mouvement syndical européen en la matière.

Enfin, depuis le début de l'année 2025, FO s'est mobilisée aux côtés du syndicat américain AFL-CIO et de la CES pour mettre en échec l'offensive de l'administration américaine Trump contre la défense de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion (DEI), avec une pression exercée sur les multinationales françaises opérant aux Etats-Unis. Cette mobilisation semble avoir porté ses fruits avec un recul limité des mesures DEI en France comme ailleurs en Europe. FO reste néanmoins vigilante en l'absence de visibilité totale à ce jour.



FO a également participé activement aux discussions et travaux du réseau syndical international antifasciste (IAFTUN) au cours de l'année 2025, recoupant souvent la question de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie dans le monde du travail.

Force Ouvrière a pris connaissance de la proposition initiale de la Commission européenne pour le prochain Cadre Financier Pluriannuel 2028-2034 de l'Union Européenne en juillet 2025. Cette proposition permet de mieux définir les moyens financiers à venir de l'UE pour la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Le bilan est aujourd'hui mitigé pour FO. En dehors d'une enveloppe totale bien en-deçà des besoins réels, la proposition de hausse du budget dédié à « la culture, les médias et la démocratie » est une bonne nouvelle pour renforcer l'action de l'UE et de ses Etats Membres pour la promotion de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion, clé dans la lutte contre le racisme par exemple. FO est néanmoins très inquiète de la proposition de baisse du budget du Fonds social européen Plus qui viendrait porter atteinte à la pérennité de plusieurs initiatives clés dans la lutte contre le racisme tout en minant le rôle à jouer par les organisations syndicales, à titre indépendant ou dans le cadre du dialogue social, ou encore par la société civile au sens large. FO se mobilise déjà aux côtés de la CES pour renforcer les moyens financiers prévus par l'UE en la matière.

Les conclusions du projet de la CES sur la lutte syndicale contre les discriminations sont claires sur l'ampleur du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie dans le secteur de l'emploi et du travail non seulement en France mais également en Europe. Les nombreuses publications de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE ou du Conseil de l'Europe au cours de l'année 2025 viennent seulement confirmer ces conclusions.

Force Ouvrière a été particulièrement marquée, et mobilisée au cours de l'année 2025, pour le maintien de la révision de la directive horizontale de l'UE sur l'égalité de traitement dans l'agenda de l'Union Européenne. FO avait multiplié les actions aux côtés de la CES après l'annonce d'un retrait par la Commission européenne en février 2025, aboutissant à un revirement en juillet 2025 en vue de nouvelles discussions au sein du Conseil en décembre 2025. FO continuera de se mobiliser pour le succès de cette initiative qui aura un impact non seulement dans la sphère du travail mais dans la société tout entière.

FO est également attentive aux développements concernant le plan d'action de l'UE pour un logement abordable pour laquelle FO s'est mobilisée aux côtés de la CES et au sein du Comité Economique et Social Européen depuis plusieurs années. FO contribue aux discussions parlementaires européennes sur le sujet dans l'attente d'une proposition de la Commission européenne, même si la piste législative semble restreinte en raison des compétences limitées de l'Union Européenne en matière de logement. FO compte s'appuyer sur ce plan d'action pour lutter plus effectivement contre les discriminations dans l'accès au logement, un chantier aussi important dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

FO a participé aux travaux préparatoires sur le rapport du COJ intitulé « Jeunes d'Outre-mer, garantir l'égalité des chances pour tous » et adopté le 11 juillet 2025 où la question des discriminations liées à l'origine ultramarine dans l'accès à l'emploi a été également abordée. FO Jeunes est également attentive à la situation des jeunes ultramarins avec la participation de camarades de l'UD de Guyane dans son bureau, également présent lors de la journée nationale FO Jeunes pour éclairer les difficultés rencontrées par les jeunes en Outre-mer.



FO a été particulièrement active dans le cadre du semestre européen pour la participation des personnes issues de l'immigration sur le marché du travail, obtenant ces dernières années plusieurs recommandations spécifiques par pays demandant aux autorités françaises de progresser en ce sens. Lors du cycle 2025 du semestre européen, FO a poursuivi ses actions auprès des ministères sociaux et de la Commission européenne pour maintenir la pression en ce sens, malheureusement faiblement reflété dans les recommandations spécifiques par pays pour la France cette année et ce sans progrès réel depuis les dernières recommandations.

Ce débat rejoint celui de la participation encore entravée des femmes au marché du travail avec une ségrégation horizontale et verticale persistante, avec une prédominance des femmes dans les métiers sous-rémunérés et donc précaires ou encore une part encore importante de femmes concernées par le temps partiel subi. Ces problématiques sont encore plus exacerbées pour les femmes racisées et issues de l'immigration avec des discriminations plus marquées dans l'emploi. La question des travailleurs domestiques cristallise aujourd'hui ces discussions et FO continue d'œuvrer pour la ratification de la convention n° 189 sur les travailleurs domestiques de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) par la France afin de renforcer non seulement le cadre législatif, l'accompagnement des pouvoirs publics et l'arsenal répressif pour mieux sanctionner les employeurs criminels. FO reste également mobilisée dans la lutte contre la traite humaine qui concerne également les femmes racisées et issues de l'immigration, en lien avec l'action déjà menée par les autorités françaises.

FO maintiendra sa mobilisation au niveau national, européen et international dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et les discriminations. Et, sera également vigilante sur l'avenir des stratégies et politiques nationales, européennes et internationales en la matière et leur connexion avec le monde du travail.

